



“Appel à manifestation d’intérêt : Festivités de fin d’année”.

Contexte :

La Ville de Verdun souhaite animer son cœur de Ville pour la fin d’année 2023 et lance une campagne d’appel à manifestation d’intérêt pour proposer un programme varié. Le but est d’offrir aux Verdunois un lieu de rencontre et de préparer les fêtes de fin d’année dans une ambiance chaleureuse, festive et conviviale.

Les objectifs sont les suivants :

- Réserver des espaces publics pour des manifestations et occupations en lien avec les festivités de fin d’année ;
- Fédérer commerçants, artisans, producteurs au cœur de Ville en autorisant des occupations commerciales en complémentarité des commerçants sédentaires dans un ou plusieurs lieux dédiés.
- Intégrer un programme d’animation festif centré sur les thématiques en lien direct ou indirect avec Noël et les festivités hivernales en proposant des activités variées (gastronomie, jeux, animations, activités foraines, activités ludiques, etc.).

L’ensemble du centre Ville de Verdun est mis à disposition. Pour des problématiques de sécurité, le quai de Londres et l’avenue de la Victoire sont des espaces privilégiés.

Le budget global de la collectivité est de 50 000 € HT. Ce budget sera susceptible d’évoluer en fonction des propositions retenues pour les lots n°1 et n°2.

La collectivité n’impose aucune forme à la prestation. Les candidats sont libres de proposer toute forme d’animation, d’installation, de spectacles.. à visée lucrative ou non. Afin de

cadrer les propositions, l'appel à candidature est divisé en 3 lots. Ainsi les candidats peuvent répondre à celui ou ceux des lots qui correspondent le mieux à son projet.

Lot 1 : organisation d'une manifestation globale intégrant - a minima - l'optimisation de l'espace public avenue de la Victoire a minima pour la période des festivités Le candidat devra proposer une manifestation pérenne pour la durée des festivités (marché de Noël, sentier éclairé, village du père Noël, ou toute autre idée en rapport avec les festivités de fin d'année. Les autres implantations sur l'espace public ou les déambulations proposées par d'autres candidats devront donc être en adéquation avec la programmation du candidat du lot n°1.

Propositions possibles :

1 Le candidat peut proposer l'implantation d'espaces commerciaux, d'espaces de restauration et/ou des espaces ludiques (manèges, patinoires, etc.). Pour des raisons de sécurité, les foodtruck et véhicules à moteur ne seront pas autorisés à stationner dans l'enceinte dispositif.

La collectivité ne dispose pas d'équipements pérennes permettant d'accueillir pour plusieurs semaines ce type d'activité. Le candidat pourra donc proposer des solutions permettant la mise en place d'un marché de Noël ou d'activités commerciales en rapport avec les festivités de fin d'année.

2. Fréquence et contraintes d'usage.

Le site est ouvert au public du 02 au 24 décembre 23H00.

L'installation se fera à partir du 27 novembre et la désinstallation au plus tard le 31 décembre.

La fréquentation du cœur de Ville s'accroît autour du mercredi, samedi et dimanche après 15H00 - 20h00.

Dans le cadre d'une organisation générale, le candidat devra donc privilégier un taux de présence ou d'activités maximales autour de ces créneaux et pourra s'engager sur un taux minimum en dehors.

Des nocturnes peuvent être proposées les vendredis et samedis.

Lot 2 : Proposition d'une ou plusieurs animations ponctuelles sur la thématique des fêtes de fin d'année.

Les activités sont librement définies et pourront consister à des spectacles de rues, déambulations, fanfares, chœurs, etc. sous réserve de respecter les voies de passage et les droits des tiers (terrasses, etc.).

Lot 3 : Implantation individuelle (par exemple : un manège, un commerçant ambulant, un spectacle ou une animation à un ou plusieurs moments donnés dans un espace délimité)

Le titulaire du lot 1 pourra être amené à intégrer dans son dispositif et à coordonner des titulaires des lots 2 et 3 ou proposer un espace d'animation aux candidats du lot n°3 si le candidat ne dispose pas d'un équipement particulier.

Restrictions générales (pour l'ensemble des lots) :

Les terrasses du Quai de Londres et de certains commerçants font l'objet d'autorisation annuelle individuelle ;

Les propositions.

L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse donc à tout candidat souhaitant s'impliquer dans la préparation et le suivi des manifestations de fin d'année.

L'appel à manifestation cible donc trois groupes différents.

Lot n°1

Le premier groupe de candidats (lot n°1) vise tout candidat proposant une ou plusieurs solutions d'organisation générale autour des festivités de Noël. Les propositions sont multiples : mise en place d'un marché, animations ponctuelles, décorations, etc.

Le candidat devra donc mettre en oeuvre les propositions indiquées dans son offre notamment :

- la mise en place des équipements sur le domaine public intercommunal (intégrant notamment les problématiques de gardiennage et d'assurance). A ce titre, le candidat retenu sera responsable de l'acheminement, du montage, du démontage, de l'entretien des équipements durant la manifestation ;
- la prise en charge de la sécurisation du site (dispositifs anti-béliers, anti-intrusions, gardiennage, agents de sécurité si nécessaire)
- la recherche et la gestion d'exploitants commerciaux ou associatifs en lien avec les équipements (nota : dans ce cas, toute exploitation commerciale intégrera une redevance d'occupation domaniale) dans le budget prévisionnel ;
- la mise en place d'animations et de décorations de Noël dans l'enceinte du dispositif. Attention, à coordonner avec le CTI qui met également en oeuvre des illuminations ;
- les opérations d'entretien et de nettoyage du site ;
- la gestion des relations avec des tiers concernant les manifestations proposées (commerçants sédentaires, fanfares, spectacles, etc.).

En fonction des réponses apportées, le candidat se verra confier tout ou partie de l'organisation dans le respect du budget alloué ou d'une partie de celui-ci après négociation. Si plusieurs candidats étaient retenus, et au vu du classement, la collectivité désignera un "organisateur principal" chargé de la coordination d'ensemble, en lien avec les services de la

mairie, qui sera chargé également d'accomplir tous les actes réglementaires (fiche réflexe, etc.)

Les candidats peuvent être entendus pour défendre leur projet. Des négociations sont également possibles sur le contenu de la proposition.

La Ville pourra retenir tout ou partie des candidats. Dans l'hypothèse où deux propositions sont incompatibles en termes d'organisation ou de fonctionnement, la Ville de Verdun appliquera les critères définis dans la présente publicité pour classer les candidats et prioriser le candidat arrivant en tête.

La Ville de Verdun communiquera à l'organisateur principal toutes les coordonnées des autres candidats retenus dont le projet est jugé compatible avec le projet du candidat principal.

Lot n°2

Le second groupe de candidats porte sur les manifestations ponctuelles sur le domaine public. La collectivité pourra retenir tout ou partie des candidats. S'il décidait de ne retenir qu'une partie, le classement sera applicable.

Lot n°3

Le troisième groupe de candidat (lot n°3) concerne les propositions individuelles d'implantation (manifestation d'intérêt spontanée). Il s'agit notamment de commerçants intéressés par une occupation sur le domaine public.

Les demandes d'occupation commerciales sont réputées payantes sur le domaine public. Le candidat pourra proposer une occupation avec son propre équipement sur le domaine public moyennant une redevance journalière, hebdomadaire ou pour l'ensemble de la période de festivité pour le montant indiqué dans sa réponse.

Pour les demandes d'occupation pour des demandeurs association, la gratuité de l'installation sera possible sous réserve de remplir les conditions prévues au code général de la propriété des personnes publiques.

Toute demande devra avoir un rapport avec la thématique ou devra faire, à minima, l'objet d'une décoration spécifique sur une thématique de fin d'année sous réserve de ne pas porter atteinte au principe de laïcité.

Les candidats ne disposant pas d'un équipement propre mais disposant de marchandises ou proposant des services en rapport avec les festivités de Noël peuvent se porter candidat.

La Ville de Verdun pourra ainsi proposer la candidature au titulaire retenu pour le lot n°01.

La collectivité appliquera également le classement pour attribuer le lot. La limite d'attribution sera la place disponible sur le terrain.

Jugement des propositions.

Etant donné que l'espace disponible n'est pas extensible, les projets seront examinés par un jury interne présidé par monsieur le Maire, avec son adjointe au commerce et le directeur du service juridique ou un agent de son service représenté, le directeur du service développement économique ou un agent de son service représenté et feront l'objet d'un avis et d'un classement selon le type de projet.

Classement 1 visant les solutions d'organisation générales des festivités par appréciation des critères suivants :

- 1/ Qualité d'ensemble du projet et des animations proposées
- 2/ Equipements - décorations proposés par l'organisateur ;
- 3/ Capacité à mobiliser les commerçants sédentaires et acteurs socio-professionnels autour du projet ;
- 4/ Modalités d'organisation prévisionnelle et cohérence d'ensemble - actions de communication ;
- 5/ Projet de budget prévisionnel (intégrant des redevances d'occupation) pour toute occupation commerciale privée selon délibération jointe.

Classement Lot n°02.

- 1/ Qualité des animations proposées
- 2/ Fréquences concernant les animations
- 3/ Montant de la subvention souhaitée.

Classement Lot n°03 visant les implantations particulières individuelles par application des critères suivants : .

Pour les commerçants disposant d'un équipement propre.

- 1/ Qualité esthétique de l'équipement ou décoration spécifique en lien avec les fêtes de fin d'année ;
- 2/ Activité commerciale ou festive proposée ;
- 3/ Proposition de redevance d'occupation éventuelle.

Pour les commerçants sans équipement propre.

- 1/ Qualité des marchandises ou prestations proposées.

Contenu des réponses.

Lot n°1 - Le dossier doit être constitué par les pièces suivantes.

- Une lettre d'intention précisant la proposition d'organisation générale pour la durée de manifestation.
- Une note méthodologique décrivant le projet et/ou les animations proposées. La note intègre la description des équipements et décorations que le candidat souhaite mettre à disposition pour la manifestation. Le candidat peut soumettre des propositions d'équipements ou décorations permettant d'accompagner le projet et/ou les animations avec un chiffrage prévisionnel. La note intègre également l'organisation projetée. La note sera accompagnée de tous les renseignements utiles (horaires, calendrier de manifestations ou d'événements, axes de communication, etc.)
- Un projet de budget prévisionnel où doivent apparaître le montant de la participation financière éventuelle de la Ville de Verdun. Le projet fera apparaître également le montant des redevances d'occupation des activités commerciales liées à la manifestation selon la délibération annexée. Ce montant sera prélevé directement auprès des occupants.

Lot n°2 - Le dossier doit être constitué par les pièces suivantes.

- Une lettre d'intention précisant le ou les manifestations ponctuelles.
- Le montant prévisionnel de subventions.

Lot n°3 - Chaque dossier contiendra :

- Une note de présentation du commerçant comportant : nom du concept, description des produits proposés, gamme de prix, dimensions, besoins en alimentation électrique;
- Extrait Kbis ou numéro d'immatriculation au Répertoire des Métiers
- Copie de la carte de commerçant ou artisans ;
- Copie du contrat d'assurance ;
- Licence de débit de boisson le cas échéant ;
- Attestation de formation en hygiène alimentaire le cas échéant.
- Note sommaire indiquant les lieux d'occupation projeté et le calendrier prévisionnel d'installation ;

Les dossiers seront examinés sur la base des principes et critères fixés dans la présente publicité. La Ville de Verdun se réserve le droit de ne pas donner suite si elle considère que les candidatures ne sont pas satisfaisantes ou pour motif d'intérêt général.

De même, la collectivité s'accorde la possibilité de relancer un ou plusieurs lots, même en cas d'acceptation de candidature, si elle estime que d'autres candidats sont susceptibles de compléter la manifestation.

Les dossiers devront être remis au plus tard le 05 juillet 2023 (12:00) aux coordonnées suivantes :

- par courriel : grp-juridique@grandverdun.fr
- sur place : remise à l'accueil de la mairie (11, rue Président Poincaré) en échange d'un récépissé ;
- par courrier : 11, rue président Poincaré 55100 Verdun (guichet de la poste faisant foi).